

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 26/88

Arrêté portant délégation à Madame Maguy D'AMICO rn matière d'état civil,

Le Maire de la commune de Gassin (Var),

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 5 Mars 2026 fixant la dernière situation de Madame Maguy D'AMICO occupant l'emploi permanent d'agent du service Accueil/Etat Civil,

Considérant les impératifs en matière de fonctionnement de l'administration municipale,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

ARRÊTE**Article 1 :**

Madame Maguy D'AMICO, agent titulaire, occupant l'emploi permanent d'agent du service Accueil/Etat Civil, est déléguée de l'ensemble des fonctions que le maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil concernant la célébration du mariage.

Article 2 :

Madame Maguy D'AMICO sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Madame Maguy D'AMICO déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de **Madame Maguy D'AMICO** fonctionnaire municipale déléguée.

Article 3 :

Le Directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, annexé au registre d'état civil de la commune de Gassin, publié ou affiché, transmis au contrôle de légalité, et transmis à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Draguignan

Fait à Gassin, le 23 mars 2026

Le Maire

Anne-Marie WANIART



Certifié exécutoire
Publié par voie
électronique sur le
site internet de la
mairie le : 24/03/2026

Notifié le :